



GARANTIES COMMUNES

Les garanties visées dans le présent document portent sur les produits fabriqués par la société LE NOUY et sont applicables dans le cadre fixé par les conditions générales de vente (CGV) de la société LE NOUY.

→ Début de la garantie

- Date de facturation du produit pour les clients installateurs

- Date de démarrage de chantier pour les clients constructeurs de maisons individuelles ou date de réception de la maison - notre client devra nous fournir à la commande la date prévisionnelle de réception de la maison et ensuite le PV de réception. Attention, si le PV de réception nous parvient plus de 12 mois après la date de facturation, c'est cette dernière qui sera prise en compte pour le début de garantie.

→ Généralités sur nos garanties

A condition que le produit soit mis en oeuvre conformément aux normes et DTU en vigueur et selon les préconisations de la notice de pose, LE NOUY accorde à ses clients professionnels une garantie commerciale **minimum de 2 ans** pour les fermetures et de **10 ans** pour les menuiseries (pièces, main d'oeuvre et déplacement) sur tous les produits vendus (sauf exclusions citées ci-après) ainsi qu'une garantie complémentaire, de durée variable selon les produits (pour chaque produit, voir tableau correspondant).

A charge à ces clients professionnels de répercuter l'ensemble des garanties (y compris les consignes d'entretien) auprès de leurs propres clients consommateurs en mentionnant bien que la garantie complémentaire à la durée légale est attachée à l'acheteur nominatif.

Au titre de cette garantie complémentaire et sous réserve des cas d'exclusion ci-après, la SAS René LE NOUY assure le remplacement ou la réparation de la ou des pièce(s) défectueuse(s), **selon les produits cités ci-après**. La garantie peut comprendre également les coûts de main d'oeuvre et de déplacement générés par la réparation sur site ou en usine, à l'exclusion de tout autre coût indirect (travaux de peinture, isolation, engin de levage...).

En cas de remplacement d'un produit, le délai de garantie n'est pas prolongé, seul le délai initial compte.

→ Conditions géographiques

La garantie s'applique aux produits installés dans les limites géographiques des zones de chalandise habituelles LE NOUY (régions BRETAGNE, PAYS DE LA LOIRE, BASSE et HAUTE NORMANDIE, ILE DE France, AQUITAINE et MIDI-PYRENEES), à l'exclusion des terres insulaires (ex : Belle-Ile, Ile Molène, etc.) où seule la fourniture des pièces est garantie. De même, seule la fourniture est assurée sur le reste du territoire métropolitain.

→ La garantie est exclue dans tous les cas suivants :

- Non-respect des consignes d'utilisation, d'installation et de stockage et des consignes de prudence communiquées au client au moment de la livraison et qui peuvent lui être à nouveau adressées sur simple demande de sa part
- Non-respect des Règles de l'Art
- Dégradation du produit durant sa maintenance, son stockage, son installation, par une utilisation de produits d'entretien non adaptés
- Inadéquation de l'entretien des produits avec les conditions climatiques locales et/ou corrosion due à un environnement corrosif ou au bord de mer* (absence de nettoyage régulier des volets exposés à l'air salin)
- Utilisation impropre du produit et à sa destination normale qui entraînent des dégradations et usures prématurées, dysfonctionnements, etc
- Incidents découlant d'une pose non conforme aux règles des DTU et/ou aux recommandations de la SAS René LE NOUY
- Une modification des produits ou un remplacement d'un ou plusieurs composants par un tiers
- Une intervention supposant des moyens exceptionnels en cas, notamment, d'inaccessibilité du produit (ex. location de trottoir, usage de nacelle, etc.)
- Des désordres consécutifs à des conditions climatiques exceptionnelles, dont les orages et dégâts des eaux pour les équipements électroniques
- Les décolorations uniformes en dehors du tableau des variations de DELTA E, selon les spécifications du label QUALICOAT
- Les pièces d'usure : ex: les joints brosse...etc
- Pour les moteurs et automatismes, aucune garantie ne sera accordée si le mauvais fonctionnement a été provoqué par la jonction avec un automatisme non compatible
- Pour tous les produits (fenêtres et fermetures) posés en zones bord de mer* ou en milieu agressif (piscine, atmosphère chlorée, atmosphère acide, etc...), la tenue des revêtements -adhérence et décoloration- (laquage, galvanisation, anodisation...) sur alu ou acier sera garantie 2 ans et aucune extension de garantie ne sera accordée. De plus, au-delà de ces 2 ans de garantie aucune corrosion à proximité des découpes, assemblages, usinages, poinçonnage... ne sera prise en charge par la garantie.

La société LE NOUY est dégagée de plein droit de tout engagement relatif aux délais de prise en charge de garantie dans les cas suivants :

- a) non fourniture ou fourniture non conforme en temps opportun par le Client des renseignements et documents nécessaires et/ou des spécifications techniques, des pièces d'essais et/ou de réception ou de prestations ou de tout autre élément de données à la charge du Client
- b) non-respect par le Client des conditions commerciales LE NOUY, entre autre le paiement intégral de la facture concernée par le sinistre
- c) survenance de tout événement de force majeure affectant la société LE NOUY, ses fournisseurs ou ses sous-traitants, ou d'évènement **tels que**, et sans que cette énumération soit limitative : black out, grève, épidémie, guerre, émeute, révolution, acte de gouvernement, incendie, inondation, et de façon générale en cas de survenance de toute circonstance imprévisible.

*Est considéré comme situé en bord de mer, un endroit à distance inférieure ou égale à 5kms de la mer



→ Garantie des menuiseries PVC Blanc et teinté masse

L'entretien des produits installés devra se faire selon les consignes de la notice d'entretien fournie et disponible sur notre site internet www.lenouy.com. Entretien correctement le produit, c'est prolonger sa durée de vie.

Garantie	Durée totale de garantie	
Fonction de maintien hors d'eau/hors d'air <small>(Selon les critères de l'article 1792 du code civil)</small>	10 ans	Fourniture des pièces de remplacement
Tenue structurelle du cadre dormant	10 ans	Fourniture des pièces de remplacement
Tenue structurelle du cadre ouvrant	10 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Vitrage, selon règles CEKAL	10 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Défauts de fonctionnement de quincaillerie (rupture de pièces, défaut de soudure métallique, défaut de sertissage...)	2 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Décoloration non uniforme de la matière Décoloration uniforme et non uniforme des pièces plastiques injectés	2 ans	Fourniture des pièces de remplacement
Tenue des petits bois collés et des autres pièces rapportées collées	2 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement



→ Garantie des menuiseries PVC laquées



L'entretien des produits installés devra se faire selon les consignes de la notice d'entretien fournie et disponible sur notre site internet www.lenouy.com. Entretien correctement le produit, c'est prolonger sa durée de vie.

Garantie	Durée totale de garantie	
Fonction de maintien hors d'eau/hors d'air (Selon les critères de l'article 1792 du code civil)	10 ans	Fourniture des pièces de remplacement
Tenue structurelle du cadre dormant	10 ans	Fourniture des pièces de remplacement
Tenue structurelle du cadre ouvrant	10 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Vitrage, selon règles CEKAL	10 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Défauts de fonctionnement de quincaillerie (rupture de pièces, défauts de soudure métallique, défauts de sertissage, etc...)	2 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Décoloration des pièces plastique injecté	2 ans	Fourniture des pièces de remplacement
<p>- Adhérence des peintures - Décoloration non homogène de la couleur</p> <p>Attention : Des dispositions de maintenance et d'entretien et autres doivent être respectées : le propriétaire est également dans l'obligation de procéder à la correction et à la réparation nécessaire des revêtements, et de le faire immédiatement et correctement. Si cela n'est pas possible, il est tenu de le signaler immédiatement.</p> <p> Non couverts par la garantie : Effets normaux du vieillissement, tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les changements de couleur homogènes du revêtement - Perte ou diminution de la brillance - Le farinage des revêtements opaques - Les changements de l'épaisseur du film sec - Les changements de couleur du revêtement et la perte ou diminution de la brillance <p>Ainsi que les types de dommages:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dommages mécaniques divers (intempéries, oiseaux, etc) - Un traitement inadéquat (par exemple agents de nettoyage abrasifs, très alcalins ou acides) ou contact direct avec des acides ou autres agents agressifs - L'utilisation de rubans adhésifs inadaptés - Exposition à une source artificielle de chaleur ou de rayonnement - Dommages causés par un mauvais entretien 	10 ans	Fourniture des pièces de remplacement

NB :

Pour certaines couleurs spécifiques originales qui pourraient-être demandées par un client : en fonction de la composition de la peinture, la société Le Nouy se réserve le droit d'appliquer une garantie différente sur la décoloration non homogène de cette nuance.



→ Garantie des menuiseries PVC Plaxé

Garantie	Durée totale de garantie	
Tenue structurelle du cadre dormant	10 ans	Fourniture des pièces de rem-
Tenue structurelle du cadre ouvrant	10 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de
Vitrage, selon règles CEKAL	10 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Défauts de fonctionnement de quincaillerie (rupture de pièces, défauts de soudure métallique, défauts de sertissage, etc...)	2 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Adhérence du film plaxé sur le pvc Vieillessement homogène de la teinte	5 ans	Fourniture des pièces de remplacement
Décoloration des pièces plastiques injectés	2 ans	Fourniture des pièces de remplacement



→ Garantie des volets roulants

L'entretien des produits installés devra se faire selon les consignes de la notice d'entretien fournie et disponible sur notre site internet www.lenouy.com. Entretien correctement le produit, c'est prolonger sa durée de vie.

Garantie	Durée totale de garantie	
	Durée	Contenu
Tenue structurelle des coffres tunnel	10 ans	Fourniture des pièces de remplacement
Fonction d'ouverture et de fermeture du volet roulant	2 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Moteurs solaires (y compris batterie et panneau solaire)	7 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Moteurs IO RS100	7 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Autres moteurs, pièces (cardan, treuil, etc...)	5 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Automatismes	2 ans	Fourniture des pièces de remplacement
Profils thermolaqués (coulisses, lame finale, etc...): - Décollement, écaillage et fissurage Corrosion filiforme - Tablier aluminium double paroi avec mousse isolante - Zone bord de mer*	5 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
	5 ans	
	Non garantie	

Entretien des produits thermolaqués :

https://www.adal-aluminium.fr/wp-content/uploads/2019/02/Prescriptions-dentretien_11-18.pdf

Règles professionnelles :

https://www.adal-aluminium.fr/wp-content/uploads/2019/03/Référentiel-QUALILQUAGE-1re-éd_V02.pdf

Zone bor de mer* : Voir spécificités bord de mer dans garanties communes



→ Garantie des portes de garage Ogam

L'entretien des produits installés devra se faire selon les consignes de la notice d'entretien fournie et disponible sur notre site internet www.lenouy.com. Entretenir correctement le produit, c'est prolonger sa durée de vie.

Garantie	Durée totale de garantie	
Fonction d'ouverture et de fermeture manuelle de la porte de garage	5 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Moteurs	5 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Automatismes	2 ans	Fourniture des pièces uniquement de remplacement
Les panneaux avec laquage Le Nouy : Accroche et décoloration non uniforme du laquage Le Nouy	5 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Panneaux sans laquage Le Nouy	2 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Motifs déco type Alunox (oxydation sur les tranches)	2 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement

NB : Certaines couleurs et finitions de peinture sont plus abrasives que d'autres (couleurs métallisées ou granitées). Cette abrasion peut laisser des traces de frottements de mains ou d'ongles mais ne détériore pas le laquage. Ce défaut perçu ne sera donc en aucun cas pris en compte par la garantie

Zone bor de mer* : Voir spécificités bord de mer dans garanties communes



→ Garantie des Portes de garage manuelles PVC et BOIS

(coulissantes ou à la française)

*pour les portes REFLET : se référer aux conditions de garantie Men PVC

L'entretien des produits installés devra se faire selon les consignes de la notice d'entretien fournie et disponible sur notre site internet www.lenouy.com. Entretien correctement le produit, c'est prolonger sa durée de vie.

Garantie	Durée totale de garantie	
Fonction d'ouverture et de fermeture manuelle de la porte de garage	2 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement

Zone bor de mer* : Voir spécificités bord de mer dans garanties communes



→ Garantie des persiennes pliantes PVC et BOIS

L'entretien des produits installés devra se faire selon les consignes de la notice d'entretien fournie et disponible sur notre site internet www.lenouy.com. Entretien correctement le produit, c'est prolonger sa durée de vie.



Un soin particulier est à apporter à l'inox (nettoyage régulier avec produit nettoyant « Spécial Inox »)

Garantie	Durée totale de garantie	
Fonction d'ouverture et de fermeture de la persienne	2 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement

Zone bor de mer* : Voir spécificités bord de mer dans garanties communes



→ Garantie des volets battants PVC et ALU

L'entretien des produits installés devra se faire selon les consignes de la notice d'entretien fournie et disponible sur notre site internet www.lenouy.com. Entretien correctement le produit, c'est prolonger sa durée de vie.

Garantie		Durée totale de garantie	
Tous produits	Fonction d'ouverture et de fermeture des volets battants	2 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
	Aspect et corrosion des ferrages en acier	Non garanti	
	Aspect et corrosion des ferrages en aluminium	2 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Produits PVC	Modification de la brillance	Non garantie	
	Vieillessement homogène de la teinte : coloris PVC teintés dans la masse	2 ans	Fourniture des pièces uniquement
	Adhérence du film plaxé sur le PVC	2 ans	Fourniture des pièces uniquement
	Pièces injectées plaxées (bouchons de profilés, caches, plaques de propreté...)	2 ans	Fourniture des pièces uniquement
Produits ALU	- Décollement, écaillage et fissurage - Décoloration uniforme, farinage - Perte de brillance - Corrosion filiforme	2 ans	Fourniture des pièces uniquement
	- Zone bord de mer *	Non garantie	

Zone bor de mer* : Voir spécificités bord de mer dans garanties communes



→ Garantie des volets battants bois

L'entretien des produits installés devra se faire selon les consignes de la notice d'entretien fournie et disponible sur notre site internet www.lenouy.com. Entretien correctement le produit, c'est prolonger sa durée de vie.

Garantie	Durée totale de garantie	
Fonction d'ouverture et de fermeture du volet battant	2 ans	Fourniture et main-d'oeuvre de remplacement
Corrosion des accessoires aluminium	2 ans	Fourniture et main-d'oeuvre de remplacement
Corrosion des accessoires acier	Non garantie	

Zone bor de mer* : Voir spécificités bord de mer dans garanties communes



→ Garantie des portails de jardin aluminium et clôtures

L'entretien des produits installés devra se faire selon les consignes de la notice d'entretien fournie et disponible sur notre site internet www.lenouy.com. Entretien correctement le produit, c'est prolonger sa durée de vie.

Garantie	Durée totale de garantie	
Fonction d'ouverture et de fermeture manuelle du portail	2 ans	Fourniture et main-d'oeuvre de remplacement
Peinture Classe II : - Décollement, écaillage et fissurage - Décoloration uniforme, farinage - Perte de brillance - Corrosion filiforme Exclusion : - Corrosion galvanique (contact avec métal ferreux) - Trace de laitance, de ciment ou de plâtre	10 ans	Fourniture des pièces de remplacement
Bouchons et opturateurs (pièces en alliage)	2 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement

Garanties des automatismes et moteurs pour portail de jardin en page suivante

Entretien des produits thermolaqués :

https://www.adal-aluminium.fr/wp-content/uploads/2019/02/Prescriptions-dentretien_11-18.pdf

Règles professionnelles :

https://www.adal-aluminium.fr/wp-content/uploads/2019/03/Référentiel-QUALILQUAGE-1re-éd_V02.pdf

Zone bor de mer* : Voir spécificités bord de mer dans garanties communes



→ Garantie des portails de jardin PVC et clôtures

L'entretien des produits installés devra se faire selon les consignes de la notice d'entretien fournie et disponible sur notre site internet www.lenouy.com. Entretien correctement le produit, c'est prolonger sa durée de vie.

Garantie	Durée totale de garantie	
Fonction d'ouverture et de fermeture manuelle du portail de jardin PVC	2 ans	Fourniture et main-d'oeuvre de remplacement
Bouchons et opturateurs	2 ans	Fourniture des pièces de remplacement

Garanties des automatismes et moteurs pour portail de jardin en page suivante



→ Garantie des automatismes et moteurs pour portails de jardin

L'entretien des produits installés devra se faire selon les consignes de la notice d'entretien fournie et disponible sur notre site internet www.lenouy.com. Entretien correctement le produit, c'est prolonger sa durée de vie.

L'installation doit être en conformité avec la norme NFC15-100.

Garantie	Durée totale de garantie	
Accessoires (bras, crémaillère liaison moteur)	2 ans	Fourniture des pièces de remplacement
Moteur	2 ans	Fourniture des pièces et main d'œuvre de remplacement
Automatismes	2 ans	Fourniture des pièces de remplacement



→ Garantie des portes basculantes et sectionnelles

L'entretien des produits installés devra se faire selon les consignes de la notice d'entretien fournie et disponible sur notre site internet www.lenouy.com. Entretenir correctement le produit, c'est prolonger sa durée de vie.

Garantie	Durée totale de garantie	
Fonction d'ouverture et de fermeture manuelle de la porte de garage	2 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Moteur	5 ans	Fourniture des pièces et main d'œuvre de remplacement
Automatismes	2 ans	Fourniture des pièces de remplacement
Panneaux avec laquage Le Nouy : accroche et décoloration non uniforme du laquage Le Nouy	5 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Panneaux sans laquage Le Nouy	2 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement
Motifs déco type Alunox	2 ans	Fourniture des pièces et main-d'oeuvre de remplacement

NB : Certaines couleurs et finitions de peinture sont plus abrasives que d'autres (couleurs métallisées ou granitées). Cette abrasion peut laisser des traces de frottements de mains ou d'ongles mais ne détériore pas le laquage. Ce défaut perçu ne sera donc en aucun cas pris en compte par la garantie

Zone bor de mer* : Voir spécificités bord de mer dans garanties communes